

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 29 (1937)
Heft: 7

Rubrik: Conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conditions de travail.

Les salaires des ouvriers victimes d'accidents en 1936.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail vient de publier la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents en 1936. Cette statistique prouve que *la baisse des salaires* a été poursuivie sur toute la ligne. Les salaires horaires et journaliers sont en moyenne de 2 % inférieurs à ce qu'ils étaient en 1935. Pour certaines catégories (gains horaires des contremaîtres et des jeunes ouvriers) la baisse atteint même 4 % pour la moyenne nationale. Le coût de la vie ayant augmenté en moyenne de 1,7 % pour 1936 comparativement à l'année précédente, la baisse des salaires réels est, par conséquent, d'autant plus élevée. Cette baisse est en moyenne d'environ 4 %, et pour les catégories en question de 6 %.

On sait que la statistique des salaires des ouvriers victimes d'accidents est basée sur les renseignements qu'obtient la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents sur les salaires touchés par les ouvriers accidentés. Est considéré comme salaire le gain effectif que touchait l'ouvrier au moment de l'accident, y compris toutes les allocations régulières. Nous avons déjà fait ressortir à plusieurs reprises qu'il convenait de faire toutes réserves quant aux résultats de cette statistique. Le nombre des renseignements concernant les salaires est en général très élevé — en 1936 on comptait 43,000 renseignements sur les salaires horaires et 13,000 sur les salaires hebdomadaires — mais on ne saurait oublier que des modifications peuvent se produire au cours de l'exercice dans l'ensemble des ouvriers occupés et qui sont exposés aux risques d'accident. Au cours de la crise le fait s'est produit dans le sens que des ouvriers moins qualifiés ayant été congédiés, la baisse des salaires évaluée était inférieure à ce qu'elle était en réalité. Ces réserves s'imposent surtout lorsque ces données sur les salaires sont utilisées pour certains métiers pour lesquels il n'existe que peu de renseignements lesquels sont souvent fortuits.

Les principaux résultats de la statistique sont les suivants:

Les salaires journaliers

pour la moyenne de toutes les industries ont été, en francs:

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1932	1933	1934	1935	1936
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	12,92	12,73	12,75	12,39	12,12
Ouvriers non qualifiés	10,35	10,08	10,00	9,73	9,51
Femmes de 18 ans et plus	6,54	6,32	6,46	6,36	6,11
Jeunes gens de moins de 18 ans	4,71	4,26	4,13	4,09	4,11

Il est difficile d'établir une comparaison avec les salaires journaliers de 1932, car il y eut à ce moment-là une modification dans le mode de calculer. Depuis 1932, le niveau des salaires n'a fait que baisser. Il y a quelques exceptions pour les femmes et les jeunes gens, mais comme il n'y a que 1000 données pour les femmes et 400 pour les jeunes gens, il se peut que ce soit là des résultats approximatifs.

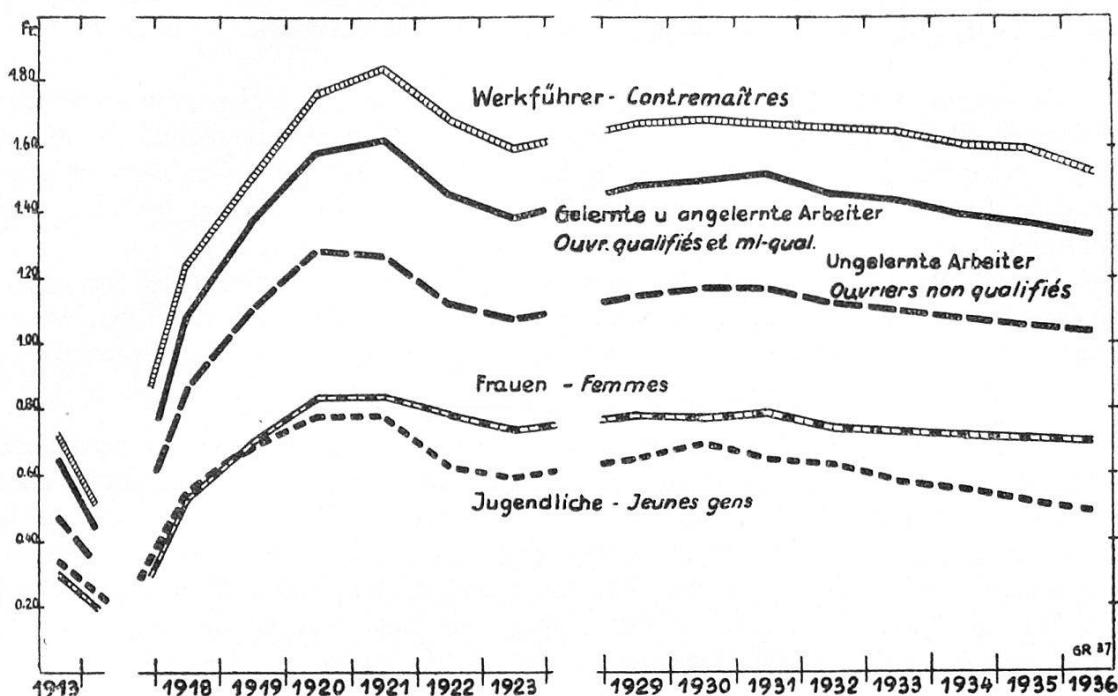
Les salaires horaires

ont été, en francs, pour la moyenne de toutes les industries:

Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés .	1,51	1,45	1,43	1,39	1,36	1,33
Ouvriers non qualifiés	1,16	1,11	1,09	1,07	1,05	1,03
Femmes de 18 ans et plus	0,78	0,74	0,72	0,71	0,70	0,69
Jeunes gens de moins de 18 ans	0,64	0,62	0,56	0,53	0,50	0,48

* Pas comparable.

Salaires horaires des ouvriers victimes d'accidents de 1913 à 1936.



Le graphique ci-dessus indique l'évolution subie par les salaires depuis 1918 et permet une comparaison avec ceux de 1913. Aucune enquête sur les salaires n'a été faite sur la même base pour les périodes allant de 1914 à 1917 et de 1924 à 1928. Pour la période de 1929 à 1931, les salaires ont encore légèrement augmenté, mais depuis, ils accusent une régression constante.

Si nous comparons les données de l'année dernière avec celles de 1935, nous obtenons les résultats suivants:

Modifications de salaires de 1935 à 1936.

	Salaires journaliers		Salaires horaires	
	en cent.	en %	en cent.	en %
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	— 32	— 2	— 7	— 4
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	— 27	— 2	— 3	— 2
Ouvriers non qualifiés	— 22	— 2	— 2	— 2
Femmes de 18 ans et plus	— 25	— 4	— 1	— 1
Jeunes gens de moins de 18 ans	+ 2	+ 0,5	— 2	— 4

Pour toutes les catégories, le recul du salaire journalier fut légèrement moins marqué que de 1934 à 1935. Une amélioration minime est constatée en ce qui concerne les jeunes gens, mais elle est due probablement à la composition des données résultant en bonne partie du hasard. La baisse des salaires horaires est à peu près égale à ce qu'elle fut l'année précédente, à l'exception de ceux des contremaîtres; cette catégorie d'ouvriers accuse une sensible baisse de salaire, ce qui est peut-être également dû à un résultat fortuit.

Nous résumons ci-dessous la baisse des salaires qui s'est produite de 1931 à 1936:

Recul des salaires de 1931 à 1936.

	Salaires journaliers		Salaires horaires		Modification	
	moyens en francs	1931 1936	moyens en francs	1931 1936	1931/36 Salaires journal.	en %/o Salaires horaires
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	12,62	11,10	1,51	1,33	— 12,0	— 12,1
Ouvriers non qualifiés	9,97	8,82	1,16	1,03	— 11,5	— 11,5
Femmes	6,36	5,54	0,78	0,69	— 12,9	— 11,7

Afin de pouvoir comparer les salaires journaliers, ils ont été calculés pour 1936 suivant la même méthode qu'en 1931, c'est pourquoi les données sur les salaires journaliers ne concordent pas avec celles mentionnées dans le premier tableau.

La comparaison ainsi faite permet de constater une baisse moyenne des salaires de 11,5 à 12,9 % pour les années 1931/36. Comme mentionné au début du présent article, la proportion de la baisse de salaires est probablement *plus forte*, du fait que la crise a eu pour effet d'éliminer les ouvriers les plus mal rétribués.

Nous donnons ci-dessous les salaires payés dans les principales branches d'industries, en nous bornant aux salaires horaires du fait que nous possédons davantage de renseignements à ce sujet que concernant les salaires journaliers.

Les salaires horaires dans les diverses branches d'industries.

Le nombre des indications concernant les salaires pour chaque groupe est forcément moins élevé que celui des données moyennes se rapportant à tous les métiers. Il peut donc y avoir des résultats fortuits lorsque, au cours de la même année, des ouvriers de la même branche, touchant des salaires particulièrement élevés et d'autres particulièrement bas, sont victimes d'accidents. Quoi qu'il en soit, seuls les salaires moyens qui sont basés sur 50 données pour le moins, ont été pris en considération.

Industrie des machines et métaux.

	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipe	2.08	1.77	1.72	1.70	1.68	1.59
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.49	1.44	1.41	1.38	1.35	1.33
Ouvriers non qualifiés . . .	1.18	1.16	1.13	1.10	1.09	1.08
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.79	0.76	0.73	0.71	0.71	0.70
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.57	0.54	0.52	0.47	0.47	0.45

Industrie horlogère.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.58	1.38	1.44	1.39	1.32	1.30
Ouvriers non qualifiés . . .	1.16	—	—	0.92	0.94	0.96
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.88	0.83	0.84	0.82	0.76	0.76

Industrie du textile.

Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipe	1.78	1.39	—	—	1.32	1.29
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.26	1.16	1.11	1.08	1.08	1.06
Ouvriers non qualifiés . . .	1.10	1.03	1.03	0.97	0.97	0.92
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.79	0.74	0.72	0.70	0.69	0.68
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.52	0.49	0.47	0.45	0.45	0.43

Industrie chimique.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.56	1.49	1.51	1.49	1.46	1.46
Ouvriers non qualifiés . . .	1.27	1.24	1.24	1.24	1.26	1.23
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.80	0.80	0.79	0.77	0.81	0.73

Industrie de la chaussure.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.25	1.25	1.17	1.18	1.12	1.21
Ouvriers non qualifiés . . .	1.07	0.96	0.91	—	0.85	—
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.81	0.75	0.75	0.74	0.72	0.72
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.56	0.50	0.49	0.50	0.46	0.45

Industrie du papier.

Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.40	1.33	1.33	1.32	1.30	1.29
Ouvriers non qualifiés . . .	1.11	1.07	1.08	1.08	1.11	1.03
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.70	0.70	0.66	0.63	0.65	0.65
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.48	0.50	0.43	0.44	0.45	0.41

	1931	1932	1933	1934	1935	1936
<i>Arts graphiques.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	2.04	1.97	1.94	1.90	1.84	1.92
Ouvriers non qualifiés . . .	1.18	1.19	1.16	1.19	1.17	1.16
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.84	0.79	0.81	0.77	0.77	0.75
<i>Alimentation et boisson.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.69	1.44	1.50	1.46	1.46	1.44
Ouvriers non qualifiés . . .	1.38	1.33	1.30	1.29	1.29	1.26
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.70	0.71	0.68	0.68	0.68	0.66
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.57	0.57	0.52	0.49	0.49	0.48
<i>Industrie du bâtiment.</i>						
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipe	1.82	1.68	1.68	1.67	1.63	1.56
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.54	1.53	1.50	1.46	1.43	1.39
Ouvriers non qualifiés . . .	1.17	1.12	1.10	1.07	1.05	1.02
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.90	0.84	0.78	0.77	0.70	0.67
<i>Industrie de la pierre et de la terre.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.47	1.43	1.38	1.31	1.31	1.24
Ouvriers non qualifiés . . .	1.16	1.10	1.08	1.06	1.03	1.03
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.69	0.67	0.62	0.53	0.56	—
<i>Extraction de minéraux.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.38	1.32	1.26	1.25	1.22	1.21
Ouvriers non qualifiés . . .	1.03	1.01	1.00	0.97	0.97	0.94
<i>Industrie forestière.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.08	1.02	0.99	0.97	0.95	0.95
Ouvriers non qualifiés . . .	0.93	0.93	0.89	0.87	0.86	0.85
<i>Industrie du bois.</i>						
Contremaîtres, maîtres-ouvr., chefs d'équipe	1.75	1.58	1.54	1.50	1.54	1.45
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.40	1.36	1.34	1.31	1.28	1.23
Ouvriers non qualifiés . . .	1.04	1.01	0.98	0.97	0.94	0.92
Femmes de 18 ans et plus . . .	0.68	0.71	0.64	0.59	0.60	0.62
Jeunes gens de moins de 18 ans .	0.58	0.57	0.51	0.48	0.49	0.44
<i>Exploitation et répartition du courant électrique.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.74	1.51	1.49	1.53	1.54	1.47
Ouvriers non qualifiés . . .	1.34	1.19	1.17	1.21	1.19	1.18
<i>Service des eaux et du gaz.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.98	1.68	1.71	1.78	1.74	1.75
Ouvriers non qualifiés . . .	1.60	1.40	1.36	1.48	1.50	1.41
<i>Commerce et entrepôts.</i>						
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.57	1.47	1.49	—	1.40	1.26
Ouvriers non qualifiés . . .	1.32	1.19	1.18	1.19	1.20	1.19
<i>Camionnage.</i>						
Ouvriers non qualifiés . . .	1.19	1.18	1.20	1.20	1.17	1.16

Nous renonçons à commenter les salaires moyens payés dans les diverses branches industrielles et renvoyons nos lecteurs à ce que nous en disons au début du présent article. Les personnes qui s'intéressent au nombre des renseignements sur les salaires concernant chaque catégorie, les trouveront dans la

publication « La vie économique » de juin 1937; elles y trouveront également les chiffres concernant les salaires journaliers indiqués pour chaque branche d'industrie séparément.

Les salaires dans les grandes villes.

En comparant les salaires moyens du pays tout entier avec ceux des villes de Zurich, Bâle, Genève et Berne, on obtient le tableau suivant:

	Salaires horaires en francs					
	Moyenne nationale	Modif. en %	4 grandes villes	Modif. en %	1935	1936
Contremaîtres, maîtres-ouvriers, chefs d'équipe	1.59	1.52	4	1.89	1.79	6
Ouvriers qualifiés et semi-qualifiés	1.36	1.33	2	1.61	1.60	1
Ouvriers non qualifiés	1.05	1.03	2	1.30	1.29	1
Femmes	0.70	0.69	1	0.80	0.79	1
Jeunes gens de moins de 18 ans	0.50	0.48	4	0.62	0.57	8

Selon ces résultats, il semble que la baisse des salaires de 1935 à 1936 dans les 4 villes principales a été plutôt au-dessous de la moyenne nationale pour les ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, tandis que le contraire s'est produit en ce qui concerne les contremaîtres et les jeunes gens; il est vrai que pour ces deux dernières catégories quelques renseignements seulement ont pu être obtenus.

Politique financière.

Les charges fiscales en Suisse.

La crise économique a mis les finances publiques dans une situation précaire, car, tandis que d'une part les dépenses destinées à diverses œuvres de secours ne cessaient d'enfler, les recettes d'autre part diminuaient dans la mesure même où le revenu du peuple s'effondrait. Il fut nécessaire de recourir à d'autres recettes par l'augmentation des impôts et la création d'impôts nouveaux. Dans un des derniers numéros du périodique « Statistiques de la Suisse » (fascicule 74, publié par l'Office fédéral de statistique) on trouve des renseignements concernant les modifications apportées à l'imposition des personnes physiques par des impôts directs, c'est-à-dire par des impôts sur le revenu de la fortune. Pour les cantons et les communes, ils constituent la principale source de revenu puisque leur rendement dépend des revenus et de la fortune; ils sont de ce fait très sensibles aux variations de la crise. Au canton de Zurich, par exemple, le revenu imposable pour les années 1932/34 a fléchi de 6,5 % et, pendant la même période, la fortune imposable a baissé de 8,2 %. Le rendement des impôts en est touché d'autant plus que par la diminution si sensible de la matière fiscale, on perd surtout sur les suppléments dûs aux taux progressifs.

Exception faite des cantons d'Uri, d'Obwald, de Bâle-Campagne et d'Argovie, tous les cantons ont majoré leur taux ces dernières années, particulièrement à partir de 1933; en plus des impôts ordinaires, quelques cantons ont introduit un impôt spécial de crise ou un supplément à la contribution fédérale de crise. Les charges ont donc considérablement augmenté.

Le tableau suivant donne, sous forme de moyenne, un aperçu des charges fiscales dans les principales localités de divers cantons. Les taux concernent les